

Commune de



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2- 2020**

Lundi 17 février 2020 à 20 H

Étaient présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, Mme Delphine COISNE

excusés : Xavier VITRY.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Janvier 2020,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Vote du budget principal 2020 (tableaux joints par mail)
6. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2019 de Mme la Trésorière,
7. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2019 et affectation des résultats de l'année 2019,
8. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière,
9. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »
10. Délibération pour tarif droit de place,
11. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE,
12. Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Pascale BADIN

M. le Maire propose de déplacer le vote du budget primitif après le vote du compte administratif.
Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Questions diverses : Repas du CCAS

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2020 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2020-04	avenant 7 convention participation financière au centre médico social de Bourgoin Jallieu	Commune de Bourgoin-Jallieu	0,59 € par enfant pour 122 élèves
2020-05	contrat de dératisation mai 2020 à avril 2021	RHONE ALPES DESINFECTION	114,00 € HT
2020-06	contrat ligne de trésorerie interactive 2020	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	100 000 euros taux euro short term rate + marge 0,94 % ou taux fixe 0,75% l'an
2020-07	convention d honoraires pour assistance et conseil afin de garantir les intérêts de la commune suite au refus du permis de construire CLEOME, recours gracieux et nouveau permis déposé	MAITRE CLAIRE DEFAUX	170,00 € HT/H maxi 2 040 € HT

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

M. le Maire fait ensuite un point sur les contentieux d'urbanisme en cours :

--> Le permis de construire pour la construction d'un lotissement de 54 logements, déposé par la Société CLEOME, a été refusé, suite au non respect des directives du PLU. Un recours gracieux a été déposé, à la suite, un 2ème permis, mais sans modifications significatives, a été déposé et est en cours d'instruction par le service urbanisme de la CAPI avec demande de pièces complémentaires.

Une réunion, le 11 février 2020 avec la société CLEOME a permis de lister les différents points d'achoppement retenus par la mairie. Il en ressort des avancées par rapport au dossier déposé, sur l'alimentation électrique du quartier par ENEDIS, l'accès voirie, la gestion des déchets ménagers, la norme relative aux économies d'énergie (RT 2012) et le respect de l'Orientation Aménagement Programmé (OAP) . La Mairie est dans l'attente des pièces modificatives demandées.

6. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2019 de Mme la Trésorière

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de Mme la trésorière. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2019, en fonctionnement et en investissement, sont conforme au compte administratif de la commune sauf sur une inversion de comptes, due à un mandat, à l'intérieur du chapitre 012, frais de personnel mais sans conséquence sur les résultats.

Il propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 163 744,73 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 204 158,06 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2019 et affectation des résultats de l'année 2019

Monsieur le Maire, présente aux membres présents du Conseil Municipal les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2019 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2019 : 491 719,65 €

Recettes de l'exercice 2019 : 655 464,38 €

Soit un excédent de l'exercice 2019 de : + 163 744,73 €

Report 2018 + Zéro €

Soit un excédent de clôture de : + **163 744,73 €**

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2019 261 650,07 €

Recettes de l'exercice 2019 206 718,50 €

Soit un déficit de l'exercice 2019 de : - 54 931,57 €

Report déficit 2018 - 149 226,49 €

Soit un déficit de clôture de : - **204 158,06 €**

Monsieur le Maire, après avoir présenté les comptes 2019, donne la parole à Mme Laurence RAVET, celle-ci demande aux membres présents du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019 et donnent quitus à M. le Maire de la bonne gestion de la Commune.

Détermination et affectation du résultat

Monsieur le Maire annonce que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser, en dépenses pour un montant de 19 610,00 € et en recettes pour un montant de 80 653,00 €. Le besoin net de financement de la section d'investissement peut donc être estimé à **143 115,06 €**.

Monsieur le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, soit **163 744,73 €**, d'affecter la somme de **143 115,06 €** en recette d'investissement au compte 1068 et de reporter la somme de **20 629,67 €** en recette de fonctionnement au compte R 002.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'affectation proposée par Monsieur le Maire.

5. Vote du budget principal 2020 (tableaux joints par mail)

M. le Maire présente la lettre synthétique de préparation budgétaire à l'assemblée au moyen d'un powerpoint.

Il passe ensuite en revue, les différents tableaux envoyés par e-mail aux membres du Conseil municipal. L'analyse de l'assemblée se fait au moyen de ces tableaux projetés sur l'écran.

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section de fonctionnement par chapitre, comme suit

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - charges caractère général	147 837,00	Chapitre 013 - atténuation de charges	3 000,00
Chapitre 012 - charges de personnel	249 690,00	Chapitre 70 - produits services, domaine	48 550,00
Chapitre 65 - autre charges de gestion courante	69 903,00	Chapitre 73 - Impôts et taxes	461 042,00
Chapitre 66 - charges financières	23 557,00	Chapitre 74 - dotations et participations	72 912,00
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	400,00	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	79 000,00
Chapitre 022 - dépenses imprévues	7 111,00	Chapitre 76 - produits financiers	3,00
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	194 828,00	Chapitre 77 - produits exceptionnels	10 300,33
Chapitre 042 - opérations d'ordre transfert entre sections	2 111,00	Chapitre 002 - résultat reporté	20 629,67
TOTAL DEPENSES	695 437,00	TOTAL RECETTES	695 437,00

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section d'investissement par opération d'équipement en dépenses et chapitres pour les autres dépenses et recettes, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Opération d'équipement 10001 bâtiments	16 203,00	Chapitre 13 - subventions d'investissement	8 153,00
Opération d'équipement 10004 équipement informatique, mobilier technique	5 610,00	Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	75 000,00
Opération d'équipement 10006 - Voirie	9 050,00	Chapitre 10 (hors 1068)	37 725,00
Opération d'équipement 10008 -Bien être	78 911,00	Chapitre 1068 - excédents fonctionnement capitalisés	143 115,06
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	152 578,00	Chapitre 165 - dépôts et cautionnements reçus	5 578,00
Chapitre 001 - solde d'exécution négatif reporté	204 158,06	Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	194 828,00
		Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	2 111,00
TOTAL DEPENSES	466 510,06	TOTAL RECETTES	466 510,06

Concernant les programmes bâtiments (10001), équipement informatique, mobilier (10005) et voirie (10006), ce sont les dépenses prévues au plan pluriannuel d'investissement, fins d'opérations ainsi que des dépenses liées aux contrats informatique, remplacements d'extincteurs de plus de 10 ans, réparation du tracteur FORD.

Concernant la nouvelle opération (10008) bien être, il s'agit de l'aménagement d'un sentier piéton le long de la rue "Vie Dessous" afin de sécuriser l'accès piétons et améliorer la qualité de vie des usagers. Les travaux peuvent s'échelonner sur 3 ans.

Le budget primitif, soumis au vote de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

8. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière

Madame RAVET propose de réviser le prix des concessions du cimetière communal à compter du mois de mars 2020 comme suit :

- Concession de 1 m x 2.50 m **210.00 € pour 30 ans**
- Concession de 2 m x 2.50 m **415.00 € pour 30 ans**
- Concessions familiales dans l'espace columbarium **575.00 € pour 15 ans**

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »

Madame RAVET propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du mois de mars 2020, comme suit :

Tarifs pavés publicitaires info 15

11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	96,00 €
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	174,00 €
6 parutions 8 cm x 5cm	58,00 €
6 parutions 16 cm x 5cm	106,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour tarif droit de place

Le tarif proposé à l'assemblée est de **189,00 pour l'année.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE

Location Prévert

habitant commune, employés - 1 jour	210,00 €
habitant commune, employés - 2 jours	286,00 €
vendredi soir si location le samedi	40,00 €

Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 1 jour	618,00 €
Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 2 jours	950,00 €
option vendredi soir	55,00 €

associations de la commune **gratuit**

Location La Fontaine - 1 jour semaine ou samedi ou dimanche

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune **140,00 €**

Entreprises, associations extérieures associations de la commune **220,00 €**
salle du conseil municipal aux entreprises **gratuit**
150,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Questions diverses

Rappel de la date de repas du CCAS

La date est fixée au samedi 14 mars. Le tarif est de 28 € pour les accompagnants.



Séance levée à 22 h32

Le Secrétaire de séance
Pascale BADIN



Le Maire
Eugène RÉY

